



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 2 octobre 2023, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Dépôt du sommaire d'évaluation 3 e année (2022-2023-2024)
 - 06.02. États financiers comparatifs 2022-2023
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Formation pour pompier
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Demande au programme Double-vocation 2023
 - 08.01.01. Mandat pour signature de la convention d'aide financière pour le programme Double vocation
 - 08.02. Fin de saison régulière en voirie et remisage de l'Inter
 - 08.03. Résolution reddition PPA-CE (député)
 - 08.04. Résolutions de St-Aubert
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 117-10-2023

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 5 septembre 2023 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 118-10-2023

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le procès-verbal soit accepté tel quel.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **05-01-2023**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2023 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 119-10-2023

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 69 597.88 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Dépôt du sommaire d'évaluation 3 e année (2022-2023-2024)

Le sommaire pour la troisième année du rôle 2022-2023-2024 a été déposé au bureau le 7 septembre 2023. Le Maire en fait la présentation.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

06.02. États financiers comparatifs

La directrice générale présente les états financiers comparatifs comme l'édicte la Loi. Cette présentation comprend les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent ainsi que les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Formation pour pompier

- ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- ATTENDU QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;
- ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Damase désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Damase prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 120-10-2023**

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Demande au programme Double-vocation 2023

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QU' il s'agit d'un renouvellement de demande sans modification ;

ATTENDU QUE la situation du transport lourd de l'année en cours est évaluée à 1 720 camions circulant sur 11.2 km total de route, sur le Rang 6 et le chemin Pinguet ;

POUR CES MOTIFS, Résolution 121-10-2023

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés en 2023.

08.01.01. Mandat pour signature de la convention d'aide financière pour le programme Double vocation Résolution 122-10-2023

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet mandate mesdames Anne Caron, Maire et Dany Marois D.G./greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, la convention pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet : Double vocation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

08.02. Fin de saison régulière en voirie et remisage de l'Inter

Le Conseil est d'accord pour mettre fin à la saison Voirie vers la mi-octobre ou un peu plus selon le travail et la température. Pour le remisage de l'Inter,

Résolution 123-10-2023

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater la directrice générale, Dany Marois, pour remettre le camion Inter auprès de la SAAQ avant le 1^{er} novembre 2023.

08.03. Résolution reddition PPA-CE (député)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, Résolution 124-10-2023

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyée par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil de Saint-Damase-de-L'Islet approuve les dépenses d'un montant de 24 027.54 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

08.04. Résolutions St-Aubert

Une résolution d'annonce de participation au besoin pour nivelage des routes a été reçue.

Une deuxième résolution pour révision du coût d'entretien hivernal du bout de route du lac Trois-Saumons sur le secteur St-Damase-de-L'Islet également.

CONSIDÉRANT QUE le livre des minutes de la municipalité Saint-Damase-de-L'Islet démontre qu'en 1994, la municipalité de St-Aubert a proposé de faire l'entretien d'hiver de la route conduisant au Lac Trois-Saumons jusqu'au chemin Arago, représentant une longueur approximative de 1.6 km, pour faciliter le déplacement de ses contribuables résidant dans le secteur de L'Islet-Sud et de leur éviter de circuler par les côtes ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de cette entente ont oscillé de 300 \$ à 600 \$ pendant plusieurs années pour passer à 696 \$ à compter de 2016 pour les 10 années suivantes ;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente prend fin en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les prix du carburant ont augmenté considérablement ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 125-10-2023

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte de défrayer un coût supplémentaire de 30 % du prix actuel, soit 209\$ additionnel pour un total de 905 \$ jusqu'en 2026.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

Rien

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, famille)

Rien

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

Rien

12. IMMOBILISATION

Rien



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

13. DEMANDES DIVERSES :

- Transport par autocars : **résolution 126-10-2023**
Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet appui la demande de la Ville de La Pocatière pour l'ajout d'un arrêt supplémentaire, fait par la compagnie Autocars Orléans, en direction de Rimouski, qui est inclus dans la demande numéro 953102 et un autre en direction de Québec au retour du transporteur dans le but d'avoir le même nombre d'arrêts dans les deux directions et ainsi faciliter les déplacements vers les grands centres.
- Chevaliers de Colomb : **résolution 127-10-2023**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accorde 150 \$ en appui au souper-bénéfice 2023 des Chevaliers de Colomb du conseil 3454 de L'Islet.
- Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny : **résolution 128-10-2023**
Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet soit partenaire Bronze, à la 22^e édition du souper-bénéfice annuel de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, en accordant 250\$.

14. VARIA

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

16. CORRESPONDANCE

La liste est présentée par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 129-10-2023

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 06.


Maire


D.G./greffière-trésorière